

**Décision n° 2018-75 du 1^{er} mars 2018
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction territoriale Ouest**

Le directeur de la direction territoriale Ouest du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-226 du 25 juillet 2016 portant nomination de directeurs de directions territoriales du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2018-73 du 1^{er} mars 2018 portant organisation de la direction territoriale ouest et de son comité de direction ;

Après avis du directeur général par intérim ;

décide

Article 1

Monsieur Denis Musard est nommé directeur adjoint de la direction territoriale Ouest.

Article 2

Sont nommés directeurs de département :

- Madame Anne Grégoire, directrice du département mobilités et infrastructures ;
- Monsieur Patrick Garnier, directeur du département des transitions territoriales.

Article 3

Sont nommés directeurs de département laboratoire :

- Monsieur Patrick Inglés, directeur du département laboratoire d'Angers ;
- Monsieur Régis Soenen, directeur du département laboratoire de Saint-Brieuc.

Article 4

Monsieur Serge Villette est nommé directeur de la mission stratégies intégrées.

Article 5

Monsieur Gilles Le Mestre est nommé directeur du développement des relations avec les clients et partenaires.

Article 6

Madame Guénaëlle Bernard est nommée secrétaire générale.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2018-05 du 16 janvier 2018.

Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Nantes, le 1^{er} mars 2018

Le directeur

Signé

Jean-Christophe Villemaud